

COMPTE RENDU DU 30 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente novembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame DELATTRE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes DELATTRE Nadine - LOREGGIA Laurette – ANSELIN Myriane – MOREAU Nathalie - MM. MASSON Yannick - REMBLIER Stéphane – GARCIA Philippe – BRUNEAU Franck – LANGELLIER Guillaume – SAUDRY Cédric – LATTANZIO Giuseppe.

ABSENTS EXCUSES : MM. LE FOLL Stéphane, HUGER Dominique

ABSENTES EXCUSEES : Mmes KUPIECKI Isabelle, DUMONT Audrey

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MOREAU Nathalie

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE et SIGNE à l'unanimité** le dernier compte-rendu (séance du 13 octobre 2021)

ORDRE DU JOUR

DELIBERATION N°2021-11-01 Abrogation de la délibération N°2021-10-07 relative à la servitude sur la parcelle E 385

Par délibération N°2021-10-07 du 13 octobre 2021, Le Conseil Municipal s'est prononcé sur la vente de bois moyennant le versement d'une somme de 11960€.

Suite à une erreur d'interprétation du sujet entre la Société Sables de Brévannes et la commune, il y a lieu d'abroger la délibération N° 2021-10-07 et d'en prendre une nouvelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide d'abroger la délibération N°2021-10-07.

DELIBERATION N°2021-11-02 Nouvelle rédaction parcelle E 385 avenant N°3 au contrat de fortage en date du 11 novembre 2003

Madame le Maire expose au Conseil Municipal :

Par contrat de fortage en date du 11 décembre 2003, avenant N°1 du 03 mai 2005 et un avenant N°2 du 02 décembre 2008, la commune de Vimpelles a concédé à la société « Les Sables de Brévannes » le droit d'extraire et de commercialiser les matériaux.

La nouvelle autorisation d'exploitation de carrière sur les communes de Balloy/Vimpelles (AP 2020/08/DCS/BPE/M du 3 juin 2002, considérée comme une extension au périmètre de carrière déjà autorisé, inclus désormais, pour partie la parcelle E 385 lieudit « Champ le Roi » possédé par le Propriétaire, dans le contrat de fortage.

La nouvelle autorisation d'exploitation de carrière sur les communes de Balloy/Vimpelles (AP 2020/08/DCS/BPE/M du 3 juin 2002, considérée comme une extension au périmètre de carrière déjà autorisé, inclus désormais, pour partie la parcelle E 385 lieudit « Champ le Roi » possédé par le Propriétaire, dans le contrat de fortage.

Ladite parcelle, d'une surface totale de 5 ha 78 a 05 ca, est actuellement louée à l'exploitante. Un contrat de location a été signé avec le Propriétaire, la première fois le 21 novembre 1995, puis actualisé le 4 juin 2002 et le dernier en date le 1^{er} avril 2009.

La partie non boisée 36065 m² comprise dans le périmètre de l'autorisation des Installations de Traitement, est utilisée comme aire de stockage des matériaux et du matériels de l'exploitante.

Surface dans le périmètre de la nouvelle carrière = 21740m² (dont seulement 5659m² exploitable)

De plus cette parcelle fera l'objet du ORE, afin d'assurer son réaménagement écologique dans le temps.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

Article 1 :

Le contrat de fortage en date du 11 décembre 2003 est étendu à la parcelle dont la désignation cadastrale suit :

SECTION	LIEU-DIT	N°	SURFACE
E	Champ le Roi (Partie boisée)	385	21740 m ²

La parcelle fera l'objet du dispositif foncier de protection de l'environnement (ORE) afin d'assurer son réaménagement écologique dans le temps.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant N°3 et tous documents se rapportant à l'affaire.

DELIBERATION N°2021-11-03 Retenue des entreprises pour la restauration de l'église Saint Cyr Sainte Julitte tranche 2 et 3

Madame le Maire informe e Conseil Municipal de la décision prise suite à l'analyse des offres pour la restauration de l'église.

L'attribution des marchés indiqués ci-dessous s'est effectuée comme suit :

N° du lot	Nom du candidat retenu	Montant travaux HT
<u>Lot N° 1</u> Installation de chantier/échafaudage/maçonnerie/pierre de taille	BROUSSAIL	348 572.22 €
<u>Lot N° 2</u> Charpente	CRUARD	109 992.83 €
<u>Lot N° 3</u> Couverture	CADET	176 651.36 €
<u>Lot N° 4</u> Vitraux	ART VITRAIL	37 700.60 €
<u>Lot N°5</u> <u>SERRURERIE</u>	LA FERRONNERIE DE LA BRIE	31 270.00 €
<u>Lot N°6</u> <u>Menuiserie</u>	FONSECA	19 770.00 €
<u>Lot N°7</u> Peinture	DUBUISSON	13 282.00 €
<u>Lot N°8</u> <u>Electricité</u>	CERE' ELEC	24697.40 €

Lot N° 5 (Serrurerie) et lot N° 7 (peinture) : Il n'y a pas eu d'offres ; Il est nécessaire de reconsulter ces lots.

L'entreprise SALMON a annulé son offre et que par conséquent ART VITRAIL est retenu pour le lot N°4 et qu'il n'y a plus d'offre pour le lot N°5.

Une autre consultation a été faite pour le lot N° 5 et le lot N°7 et que les devis des entreprises ART VITRAIL (lot N°5) et DUBUISSON (lot N°7) ont été retenus.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, donne son accord et autorise Madame le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues ainsi que tous documents se rapportant à l'affaire

DELIBERATION N°2021-11-04 Remboursement sinistre acceptation du chèque

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite au sinistre occasionné par la Société de transport PROCARS sur le panneau de signalisation à proximité de de la cantine garderie à Cutrelles, il y a lieu de délibérer pour ce remboursement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés d'accepter le chèque pour un montant de 459 € et sur présentation de facture un second règlement de 81 € sera réalisé.

DELIBERATION N°2021-11-05 Vente de peupliers acceptation du chèque

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'entreprise Forêts et Bois de l'Est a réalisé la coupe de peupliers sur plusieurs parcelles de la commune.

Forêts et Bois de l'Est en règlement de cette vente a fait parvenir un chèque d'un montant de 8955 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés d'accepter le chèque de l'entreprise Forêts et Bois de l'Est.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Contrat rural

Le contrat rural sera lancé pour le printemps prochain. Notre maitre d'œuvre, Monsieur Didier JAKUBCZAK lancera l'appel d'offres courant janvier 2022.

Le contrat rural portera sur plusieurs opérations :

- 1) Création de trottoir et renforcement de chaussée sur le chemin du Colombier
- 2) Création de trottoir sur la rue du Rû et du marais
- 3) Création de stationnement au droit du cimetière

Eglise

La fin des travaux de l'église pour la tranche 1 est reporté à mars 2022. Les entreprises ont du retard par rapport au tableau prévisionnel suite au COVID 19 (pénurie du matériel, le temps, etc..).

Vaccination COVID 19

Une campagne de vaccination pour la 3^{ème} dose aura lieu le vendredi 14 janvier 2022 à la salle des fêtes de 14 heures à 17 heures. N'hésitez pas à contacter la mairie pour un rendez-vous.

Collège du Montois

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Collège du Montois à Donnemarie Dontilly sollicite la commune pour l'obtention d'une subvention en vue d'un voyage à CHAMONIX en Haute-Savoie qui se déroulera du 16 au 21 janvier 2022. Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande. Le Collège de rattachement de la Commune est celui de Bray Sur Seine.

Marché de Noël

La Sous-Préfecture a donné le feu vert pour le marché de Noël qui aura lieu le samedi 18 décembre et le dimanche 19 décembre 2021. Bien sûr, nous n'échapperons pas aux gestes barrières, pass sanitaires et masques obligatoires.

Questions diverses

Monsieur SAUDRY Cédric demande que l'on refasse le marquage du passage piéton vers le château d'eau (RD213).

Il signale qu'il y a encore des difficultés de passage dans la Grande Rue suite au stationnement de voitures.

Monsieur SAUDRY Cédric demande la possibilité d'organiser des concours de pêche. Madame le Maire n'y voit pas d'inconvénient.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

